



POVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement N° U-200 relatif aux permis et certificats**

---

AVIS est par la présente, donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le Règlement n° U-200 relatif au permis et certificats lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 9 septembre 2025.

Prenez avis que ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité n° 2025-009 par la MRC de Marguerite d'Youville, soit le 26 novembre 2025.

Donné à Contrecœur, le 28 novembre 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Éléa Claveau", written in a cursive style.

Éléa Claveau, notaire, OMA  
Directrice des Services juridiques et greffe